ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Cheffe de division
Laurence DIDION

Cheffe du bureau DPAE 4
Joanna LUPINSKA
Affaire suivie par :
Joanna LUPINSKA
Tél : 03 83 86 22 71
Mél : joanna.lupinska@ac-nancy-metz.fr

2, rue Philippe de Gueldres
C.O. n°30013
54035 Nancy Cedex

Rectorat
Division des personnels d'administration et d'encadrement

Nancy, le 26/01/2023

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Recrutement par détachement dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2023

Références :

- note de service ministérielle n° MEND2233216N du 8 décembre 2022 relative à l'accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude à la 2023, publiée au Bulletin officiel n° 48 du 22 décembre 2022 (pages 9 à 13)

- lignes directrices de gestion ministérielles n° MENH2028692X du 22 octobre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publiée au Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 (pages 3 à 4 en ce qui concerne le détachement)

- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions

I. ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

Les candidats devront se référer à la note de service ministérielle avant de faire acte de candidature.

Le détachement dans le corps des personnels de direction est réservé aux fonctionnaires appartenant à **un corps de niveau équivalent**.

Les personnels enseignants et assimilés ayant fait fonction de personnel de direction sont invités à se tourner de préférence vers la procédure du recrutement par liste d'aptitude, qui leur est réservée.

L'accueil en détachement se fait exclusivement par recrutement sur poste. Les fiches descriptives d'emploi seront consultables sur la Place de l'Emploi Public **entre le lundi 30 janvier 2023 et le mardi 28 février 2023**.

L'académie de Nancy-Metz propose 3 postes au détachement pour la rentrée 2023 :

- proviseur adjoint du lycée général et technologique Louis Bertrand de Val-de-Briey
- proviseur adjoint du lycée polyvalent Pierre et Marie Curie de Neufchâteau
- proviseur adjoint du lycée polyvalent Georges Baumont de Saint-Dié-des-Vosges

Les personnels intéressés formuleront leurs vœux dans l'application Colibris **entre le 30 janvier 2023 12h et le mardi 28 février 2023 12h (heure de Paris)** délai de rigueur à l'adresse suivante (attention l'adresse indiquée dans le BO a été modifiée) :

https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/

Le détachement est prononcé pour une année, renouvelable dans la limite de cinq années (article 21 du décret du 16 septembre 1985 cité en référence).

II. RENOUVELLEMENT, INTÉGRATION OU RÉINTÉGRATION

Les personnels actuellement en détachement dans le corps des personnels de direction, **quelle que soit la date de début de leur détachement**, doivent demander soit leur intégration dans le corps des personnels de direction, soit le renouvellement de leur détachement, soit la réintégration dans leur corps d'origine.

Pour ce faire, l'annexe jointe à la note de service ministérielle devra être complétée et retournée, accompagnée du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine, au service DPAE/4 du rectorat pour le **7 avril 2023** délai de rigueur.

Pour le recteur,
Par délégation,
Le secrétaire général d'académie adjoint,
Directeur des ressources humaines,

Laurent SEYER